

864 - La belle innovation

La question

Je voudrais connaître la bid'a ...J'entends beaucoup de gens qualifier bon nombre de choses de bid'a (innovation).Ce qui m'a beaucoup perturbé.N'existe-t-il pas un hadith selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) aurait dit que l'auteur d'une bonne innovation en sera récompensée?Si tel est le cas, pourquoi faudrait il juger toute innovation blamable?

La réponse détaillée

Premièrement, il convient de connaître la signification religieuse de l'innovation.Celle-ci consiste en effet dans une pratique cultelle inventée dans l'intention de se rapprocher d'Allah le Très Haut.Ce qui implique que l'institution de la pratique en question ne repose sur aucun fondement du Coran ou de la Sunna et n'était pas connue à l'époque du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et ses Compagnons.Cette définition indique clairement que les inventions profanes se situent en dehors de la conception religieuse de l'innovation blamable.

Quant à l'ambiguité que vous soulignez, si vous entendez qu'elle relève d'une contradiction entre le hadith d'Abou Hourayra et le hadith de Djabir ibn Abd Allah (P.A.a),nous vous invitons à la déouverte de leurs textes et significations:

D'après Djabir ibn Abd Allah al-Badjali (P.A.a), le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: « **Quiconque a initié une bonne pratique adoptée par d'autres recevra sa propre récompense doublée d'une autre égale à celle accordée à tous ceux qui auront adopté son initiative, sans que l'augmentation de la récompense de l'initiateur signifie une amputation de celles des autres.** Quiconque instaure une mauvaise pratique adoptée par d'autres en subira une responsabilité personnelle doublée d'une autre égale à celle qui incombe à tous ceux qui auront perpétué sa pratique, sans que l'alourdissement de sa responsabilité signifie un allègement de la leur. » (rapporté par at-Tarmidhi,n° 2675 qui le qualifie de « beau » et « authentique ».

Ce hadith s'inscrit dans un contexte impliquant un récit qui permet de saisir le sens des propos: **« Quiconque a initié une bonne pratique.. »** Le récit est cité dans le Sahih de Mouslim d'après Djabir ibn Abd Allah, rapporteur du présent hadith, qui dit: « Des bédouins vêtus de laine se présentèrent au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Celui-ci voyant que leur misérable état traduisait le besoin, exhorte les gens à faire de l'aumône. Mais ces derniers tardèrent à réagir au point que le visage du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) exprima visiblement la désapprobation de cette attitude. Puis, un homme des Ansar apporta une bourse remplie de pièce de monnaie, puis un autre en fit de même, puis des gens se succédèrent de façon à ce que le visage du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) exprima la joie. C'est alors que ce dernier dit: **« Quiconque initie en Islam une belle pratique et que d'autres l'adoptent à sa suite, recevra une récompense égale à celle réservée à toute personne qui aura adopté sa pratique, sans que cela soit amputé des récompenses accordées aux continuateurs. Et quiconque instaure une mauvaise pratique adoptée par d'autres en subira une responsabilité personnelle doublée d'une autre égale à celle qui incombe à tous ceux qui auront perpétué sa pratique, sans que l'alourdissement de sa responsabilité signifie un allègement de la leur. »** (rapporté par Mouslim,1017).

La version de Nassai comporte l'éclairage que voici. D'après lui, Djabir ibn Abd Allah dit : « Nous fumes chez le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en début de journée, quand arrivèrent des gens nus jusqu'aux pieds, porteurs de sabres et issues sinon tous du moins pour la plupart de la tribut des Moudhar. Le visage du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) s'assombrit en raison des signes de pauvreté qu'il constata en eux. Il entra chez lui puis il sortit et donna à Bilal l'ordre d'appeler à la prière. Ceci fait, Bilal fit l'annonce du début de la prière. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dirigea celle-ci, puis prononça le sermon que voici: **« ô hommes! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au nom duquel vous vous implorerez les uns les autres, et craignez de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement... Que chaque âme voit bien ce qu'elle a avancé pour demain. »** puis les gens se mirent à apporter des aumônes, qui un dinar, qui un dirham, qui un vêtement ou une mesure de blé, qui une

mesure de datte ou même une moitié de datte. Ensuite, un homme des Ansar apporta une bourse qu'il eut du mal à fermer - mieux, il fut incapable de le fermer (tant elle était plein). Puis les gens se succédèrent au point que je vis se former deux tas de denrées et de vêtements et que j'aperçus le visage du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) s'irradier comme s'il était couvert d'or. C'est alors qu'il dit: « **Quiconque initie en Islam une belle pratique et que d'autres l'adoptent à sa suite, recevra une récompense égale à celle réservée à toute personne qui aura adopté sa pratique, sans que cela soit amputé des récompenses accordées aux continuateurs.** Et quiconque instaure une mauvaise pratique adoptée par d'autres en subira une responsabilité personnelle doublée d'une autre égale à celle qui incombe à tous ceux qui auront perpétué sa pratique, sans que l'alourdissement de sa responsabilité signifie un allègement de la leur. » (rapporté par an-Nassaï dans al-Moudjtaba, livre sur la zakat, chapitre: incitation à l'aumône). Ce récit qui marque le contexte du hadith explique que la signification des propos du Prophète: « **Quiconque a initié une bonne pratique..** » est de faire revivre une pratique instaurée par le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ou de la faire connaître ou de la recommander ou l'appliquer de façon à donner l'exemple à celui qui regarde ou écoute. Ce que confirme le hadith d'Abou Hourayra (P.A.a) selon lequel un homme se présenta au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), et celui-ci exhorte les gens à lui donner de l'aumône. Un homme dit: je mets à sa disposition tant... puis toute l'assistance se mit à apporter ce qui était disponible, quelle qu'en fût la quantité. C'est alors que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dit : « **Quiconque prend une initiative de façon à y attirer d'autres recevra entièrement sa propre récompense et une partie de la récompense réservée à ceux qu'il aura attirés, sans que cela entraîne la diminution de la récompense de ceux-ci.** De même quiconque prend une mauvaise initiative adoptée par d'autres en assumera entièrement une responsabilité personnelle doublée d'une partie de la responsabilité de ceux qu'il aura entraîné dans l'erreur, sans que la responsabilité de ces derniers en soit allégée. » (rapporté par Ibn Madja dans ses Sunan, n° 204).

Ce qui précède ne laisse planer aucun doute sur le fait que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne pouvait pas entendre autoriser l'introduction des innovations dans la religion, ni ouvrir la voie vers ce que certains appellent la belle innovation pour les raisons suivantes:

1. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) répétait très souvent: « **Quiconque initie en Islam une belle pratique et que d'autres adoptent à sa suite, recevra une récompense égale à celle réservée à toute personne qui aura adopté sa pratique, sans que cela soit amputé des récompenses accordées aux continuateurs. Et quiconque instaure une mauvaise pratique adoptée par d'autres en subira une responsabilité personnelle doublée d'une autre égale à celle qui incombe à tous ceux qui auront perpétué sa pratique, sans que l'alourdissement de sa responsabilité signifie un allègement de la leur.** » (rapporté par an-Nassaï dans ses Sunan: titre: la prière des Deux Fêtes: chapitre : les modalités du discours). Il s'agit ici de corroborer ce qui a précédé par la citation de ce hadith rapporté par la voie de Djabir (P.A.a) , selon Ahmad et par la voie d'Irbad ibn Saria selon Abou Dawoud, et par la voie d'Ibn Massoud (P.A.a) selon Ibn Madja.

Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) avait l'habitude de dire chaque fois qu'il commençait un sermon: « **Cela dit, le meilleur discours réside dans le livre d'Allah et la meilleure direction est celle de Muhammad. Les pires des choses sont les innovations , et toute innovation est une aberration.** » (rapporté par Mouslim,n°867). Si toute innovation constitue une aberration, comment pourrait-il y avoir en Islam de belles innovations? C'est une contradiction évidente par rapport à l'enseignement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et sa mise en garde.

2. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a déclaré que celui qui introduit dans la religion des pratiques innovées aura son oeuvre annulée et rejetée , car elle ne sera pas agréée par Allah.C'est ce qu'affirme un hadith d'Aïcha dans lequel elle dit: « **Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: quiconque introduit dans notre affaire (religion) quelque chose qui lui est étranger le verra rejeter.** » (rapporté par al-Boukhari, 2697) Compte tenu de cela, comment pourrait on affirmer la réalité d'innover des pratiques (religieuses)?

3. Plusieurs mauvaises conséquences découlent de l'initiative de l'innovateur qui introduit dans la religion des éléments étrangers:

- accuser la religion d'être incomplète et prétendre qu'Allah ne l'a pas parachevée et qu'il est toujours possible de la parfaire.Ce qui contredit les propos du Très Haut: « **Aujourd'hui, J' ai**

parachevé pour vous votre religion » (Coran,5:3)

- prétendre que la religion est restée inachevée jusqu'à l'avènement de l'innovateur qui s'est occupé de la parfaire de sa propre initiative.
- admettre les innovations implique l'accusation du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) de l'une de deux choses, à savoir: soit qu'il ignorait cette belle innovation, soit qu'il la connaissait mais la dissimulait, et a triché en ne l'apprenant pas à la Umma.
- croire que la récompense liée à ces belles innovations a échappé au Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), à ses Compagnons et aux ancêtres pieux, de sorte que seul cet innovateur a pu en bénéficier.Pourtant il aurait dû se dire : **« Si c'était un bien, ils en auraient profité avant nous. »**
- ouvrir la porte à la belle innovation conduirait à un changement dans la religion et donnerait libre cours à la passion et l'opinion personnelle.Car tout innovateur cherchera à faire croire que ses innovations sont les belles.Dans ce cas,quelle opinion faudrait il admettre?Quel est l'innovateur qu'il faudrait suivre?
- La pratique des innovations entraîne l'éradication des sunan (traditions religieuses authentiques), comme l'affirme cette parole des ancêtres pieux que confirme la réalité: **« Toute innovation mise en pratique entraîne la disparition d'une sunna (tradition prophétique) »**.L'inverse est aussi vrai.

Nous demandons à Allah de nous éviter les aberrations de la passion et les tentations apparentes et cachées.Allah le Très Haut le sait mieux.